

LES ELEMENTS DE CONTEXTE

L'obligation légale de soumettre à l'instance délibérante un rapport d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales et doit se tenir dans les 2 mois précédant le vote du budget.

Les objectifs du débat d'orientation budgétaire sont de :

- Discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- D'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- De donner également la possibilité aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Ces nouvelles dispositions imposent au président de l'exécutif d'une collectivité territoriale de plus de 10 000 habitants, comprenant au moins une commune de 3500 habitants, de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de dette, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

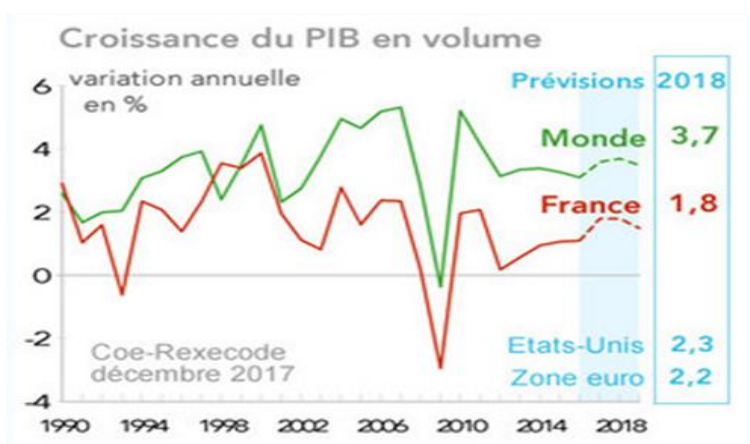
Le formalisme relatif au contenu de ce rapport reste à la libre appréciation des collectivités en l'absence de décret d'application. Il doit cependant contenir les informations prévues par la loi, être transmis au représentant de l'Etat et être publié. Les communes membres de l'établissement public doivent également transmettre leur propre rapport d'orientation budgétaire au président de la collectivité.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote. Cette délibération sera également transmise au représentant de l'Etat.

Eléments de contexte national et international :

L'environnement économique de la zone euro constate une croissance consolidée. Désormais 19 pays de zone euro profitent de l'amélioration conjoncturelle, affichant tous une croissance positive entre 0.3% (Portugal) et 1.5% (Pays Bas), la France se situant à +0.5%. Les indicateurs laissent à penser que l'activité demeure relativement bien orientée, même si un léger ralentissement est attendu au cours de 2018 lié à l'inflation attendue autour de 1.4%. Cette croissance de l'inflation devrait progressivement peser sur le pouvoir d'achat des ménages même si elle reste relativement faible et inférieure à la barre de 2 % visée par la Banque centrale européenne.

Si l'inflation se réalise au niveau attendu, l'hypothèse d'un ralentissement de la croissance de l'économie mondiale se renforcerait et plus singulièrement sur l'économie américaine en 2019.



Si la croissance mondiale se poursuit en 2018, le risque de résurgence d'inflation est d'autant plus fort que les politiques de stimulation de l'activité jouent les prolongations (tensions croissantes sur les capacités de production en Europe, moindre surcapacités industrielles et hausse des prix à la production en Chine).

10 ans après la grande récession, le paysage économique mondial s'est profondément modifié.

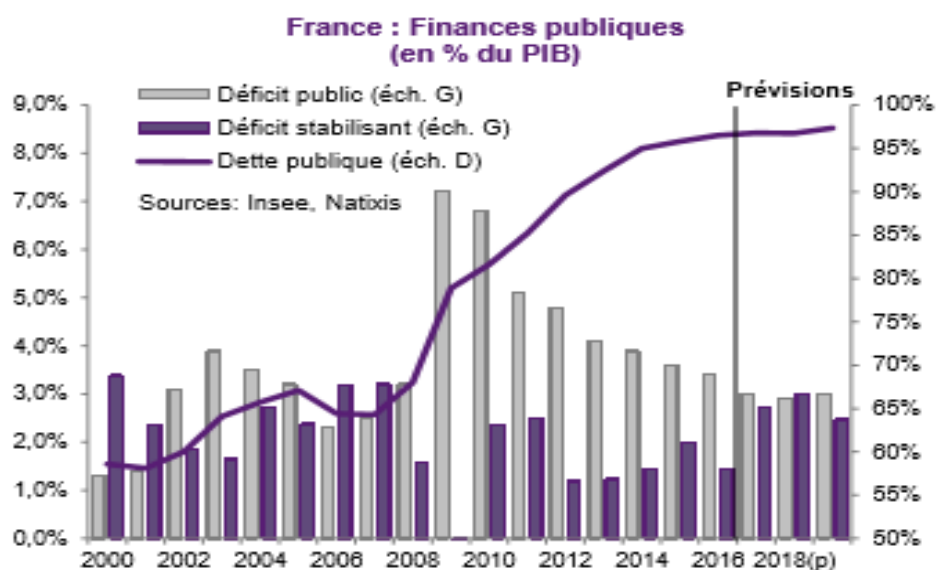
Les rythmes de croissance potentielle ont fléchi partout avec la combinaison du vieillissement, des pertes durables du capital physique et humain durant la crise et l'incidence du numérique sur la productivité, dont il semble qu'il ne permette pas une reprise significative du marché de l'emploi.

La sortie progressive des politiques monétaires exceptionnelle dictera en grande partie le tempo du cycle économique. Le levier budgétaire prendra sûrement le relais, mais pour plusieurs économies dont la France, la question clé sera celle de la soutenabilité de la dette publique.

Selon les dernières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques de la France en 2016 a été de 3.4% du PIB contre 3.3% initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques, grâce à une croissance contenue des dépenses et à la stabilité des prélèvements obligatoires (44.4% en 2016).

Le premier projet de loi de finances du quinquennat réaffirme la volonté de respecter les engagements européens en réduisant le déficit public en dessous des 3% du produit intérieur brut. L'objectif du gouvernement étant de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques de 3 points de PIB, la dette publique de 5 points de PIB et le taux de prélèvements obligatoires d'un point de PIB entre 2018 et 2022 : soit une baisse pour les collectivités de 13Mds€ sur 5 ans (2,5Mds€/an).

Un dispositif de contractualisation est ainsi prévu pour contenir pour les collectivités et EPCI à fiscalité propres concernés (322 au total, hors collectivités volontaires), les dépenses de fonctionnement des budgets principaux à 1,2% d'augmentation, inflation comprise.



PREAMBULE

L'année 2018 permettra de traduire financièrement les évolutions de compétences de l'EPT qui ont été votées en 2017. Ces évolutions ont conduit à une activité importante de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) afin de trouver le point de neutralité financière devant présider aux transferts de compétences entre collectivités.

Le budget 2018 repris intégralement au siège de l'EPT sera donc marqué par l'exercice ou le transfert de nouvelles compétences et le retrait des compétences reprises par les villes (petite enfance, sport, culture, etc.).

La politique budgétaire de l'EPT devra mettre en place un modèle économique basé d'une part sur l'efficacité et la recherche de mutualisation dans les dépenses pour assurer son activité au meilleur coût pour le territoire, et d'autre part sur le dynamisme des recettes fiscales, tant économique (CFE) qu'à travers la mise en œuvre d'une fiscalité convergente et unifiée (TEOM et assainissement).

L'ensemble des compétences reprises par l'EPT doivent permettre à l'ensemble de la population de bénéficier des services publics de qualité tout en maintenant une attractivité économique à l'ensemble des entreprises pouvant s'installer sur le territoire.

Les projets restant à soumettre à la CLECT à ce jour :

- La gestion du retour aux villes de l'ex-CAAB des piscines quant aux flux financiers qu'il génère.
- Mais ce sont surtout les règles de partage des frais de structures et frais de fonctionnement de l'EPT, ainsi que la question du transfert de personnels des fonctions supports des villes pour asseoir la gestion administrative et budgétaire des compétences transférées et pratiquer ainsi la mutualisation qu'implique la coopération intercommunale.

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal dont la répartition libre a été validée par le conseil de territoire du 3 juillet 2017 pour un montant de recettes totales au bénéfice des villes de 9 279 485 €, laisse 1 449 533 € de recettes pour le territoire et une dépense à la charge du territoire de 4 246 250 € selon la répartition de droit commun. Selon la loi de finances 2018, les montants devraient peu évoluer.

I. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

A. Les effectifs

Depuis la création du territoire, avec les retours et prises de compétences notamment sur les services techniques, le personnel de l'établissement s'est étoffé puis stabilisé à 152 postes budgétaires à fin 2017, et une masse salariale inférieure à l'exercice précédent. Cette baisse importante de la masse salariale est liée au retour de compétences des secteurs à fort effectif (petite enfance, restauration scolaire...).

La répartition entre les filières se trouve établie comme suit :

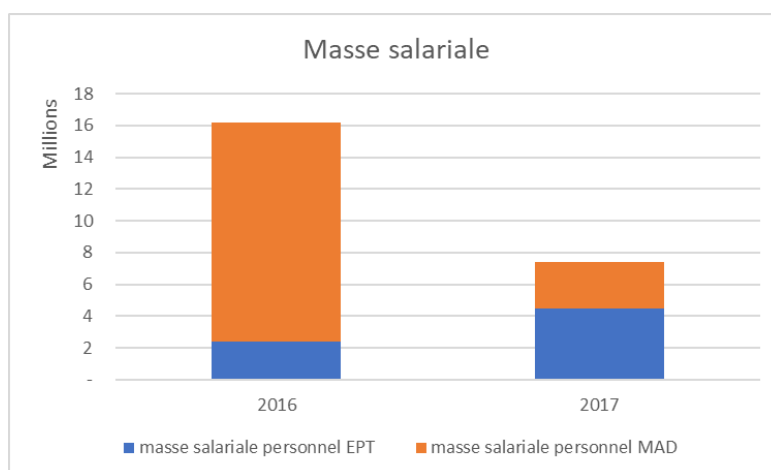
Filière	Nombre de postes 2016		Nombre de postes 2017	
	Titulaires	Non Titulaire	Titulaires	Non Titulaire
Emplois fonctionnels	3		3	
Filière Administrative	23	8	42	15
Filière technique	12	3	83	6
Filière sociale			1	
Emploi de collaborateur de cabinet		1		1
CUI-CAE			1	
Part de contractuel		24%		
TOTAL		50		152

L'évolution la plus importante porte sur la filière technique avec la prise en charge des agents des services d'assainissement et des déchets ménagers dont les transferts ont été réalisés en juillet 2017.

Les contractuels représentent 24% de l'effectif, ce qui est supérieur à la moyenne de la petite couronne (19,8% pour le bilan social 2015 du CIG). La prolongation du dispositif de résorption de l'emploi précaire prévu par la loi du 20 avril 2016 n'a pas conduit à titulariser d'agents contractuels dans l'établissement.

B. La masse salariale

Par commodité de gestion l'ensemble des agents est rémunéré sur le budget principal de l'EPT et les charges salariales sont remboursées par les budgets annexes correspondants. L'évolution de la masse salariale au cours des 2 premières années, précisant que l'ensemble des mises à disposition 2017 n'a pas été encore pleinement réalisé, figure sur le graphique ci-dessous :



Le budget de masse salariale pour 2017 totalise 4 406 673.43€. Celui-ci évoluera principalement en 2018 en fonction de la poursuite des transferts.

En effet, les mesures gouvernementales marquent une pause (gel du point d'indice, report du protocole PPCR, compensation de la CSG pour les agents). La réintroduction de la journée de carence dans la loi de finances pour 2018 pourrait avoir un effet à la baisse sur l'absentéisme (qui reste à confirmer) mais faible sur la rémunération, compte tenu de l'effectif de l'établissement. S'agissant de mesures internes dans la gestion du personnel, la politique d'avancement sera formalisée dans le courant de l'année 2018, pour encadrer les évolutions de carrières des agents, en l'asseyant principalement sur la manière de servir et le

bilan de l'évaluation annuelle. L'entrée en vigueur de l'avancement d'échelon à cadence unique depuis 2017 constitue en ce sens une perte d'outil managériale de l'autorité territoriale.

Le RIFSEEP sera étendu à l'ensemble des filières présentes dans les effectifs, et un travail de normalisation des emplois sera entrepris pour structurer l'attribution de l'IFSE en fonction de critères objectifs. L'objectif est de pouvoir doter l'établissement d'une politique salariale cohérente et convergente entre les différents régimes salariaux dont il hérite à travers ses personnels transférés.

A ce titre, le tableau des postes sera lui aussi constitué de manière à permettre un suivi clair et transparent des effectifs de Paris Terres d'envol.

Les agents de Paris Terres d'envol ne disposent pas de véhicules ni de logements de fonction.

Un régime d'astreinte a été mis en place en juillet 2017 pour tenir compte des transferts de personnels techniques (régie assainissement principalement).

C. Le temps de travail

En matière de temps de travail, les personnels de Paris Terres d'envol travaillent sur un rythme de 35h par semaine, sans aménagement.

Ils bénéficient néanmoins de jours de congés supplémentaires, qui porte leur temps de travail effectif sous le seuil légal de 1.607h/an.

Le principe de la récupération des heures supplémentaires est la règle dans l'établissement. Des heures supplémentaires sont toutefois effectuées sur certaines missions en raison de l'activité. Elles respectent les plafonds réglementaires.

II. LE BUDGET PRINCIPAL

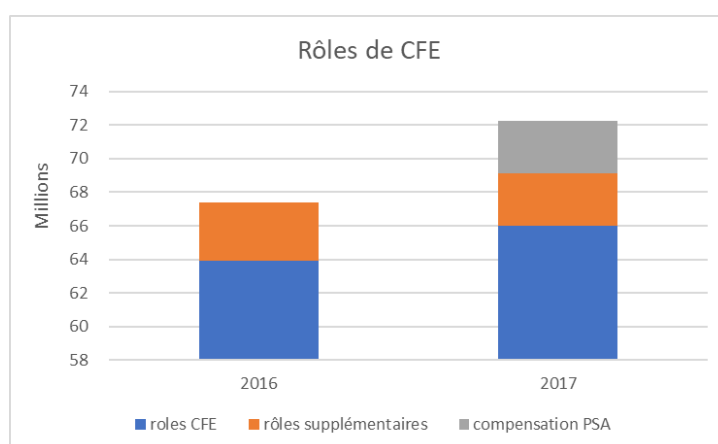
A. La section de fonctionnement

L'évolution des réalisations du budget principal sur les deux années passées se situe comme suit :

	CA 2016	BP 2017	Réalisé 2017 (au 05/02/18)
Recettes de fonctionnement	175 682 025.92	155 309 728.88	162 164 710.45
Dépenses de fonctionnement	175 417 883.27	155 309 728.88	146 330 831.02
- dont intérêts de la dette	661 873.73	895 610.00	832 927.28

Les variations constatées sont liées aux transferts de compétences réalisées au 1^{er} janvier 2017, à savoir la restitution aux ex-communautés d'agglomération des compétences culturelles, des stades, de l'électrification des voies publiques, de la vidéosurveillance, des équipements informatiques scolaires, de la restauration scolaire et de la petite enfance.

L'évolution de la CFE est répartie selon les rôles notifiés et les rôles supplémentaires dont voici le schéma sur les 2 années depuis la création de l'EPT :



Les reversements de la dotation d'équilibre de la Métropole ont été en légère augmentation cette année, avec un montant de 94 692 343 € dont 632 120 € qui n'ont pu être versé sur l'exercice 2017, faute de crédits budgétaires (la notification est arrivée postérieurement à l'envoi de la décision modificative).

Par ailleurs le travail mené avec les villes sur l'évolution des valeurs locatives des locaux professionnels, validé par le processus de la commission intercommunale sur les impositions directes (CIID) et de la commission départementale sur les valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP), sera renforcé afin de favoriser l'attractivité et la dynamique économique du territoire, tout en assurant une répartition la plus réaliste des contributions d'entreprises implantées sur celui-ci.

B. La section d'investissement

	CA 2016	BP 2017	Réalisé 2017 (au 05/02/18)
Recettes d'investissement	9 287 925.98	23 176 953.16	12 364 246.29
Dépenses d'investissement	12 425 093.75	23 176 953.16	15 984 307.16
Dont capital de la dette	1 607 410.88	2 303 330.00	2 304 831.79

La prospective n'étant pas encore formalisée au sein de l'EPT, aucun engagement pluriannuel n'a été créé. Cette stratégie financière sera menée courant 2018 pour l'ensemble des budgets.

C. Les différentes épargnes

Epargne brute : différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement

Epargne nette : épargne brute diminuée des remboursements du capital de la dette

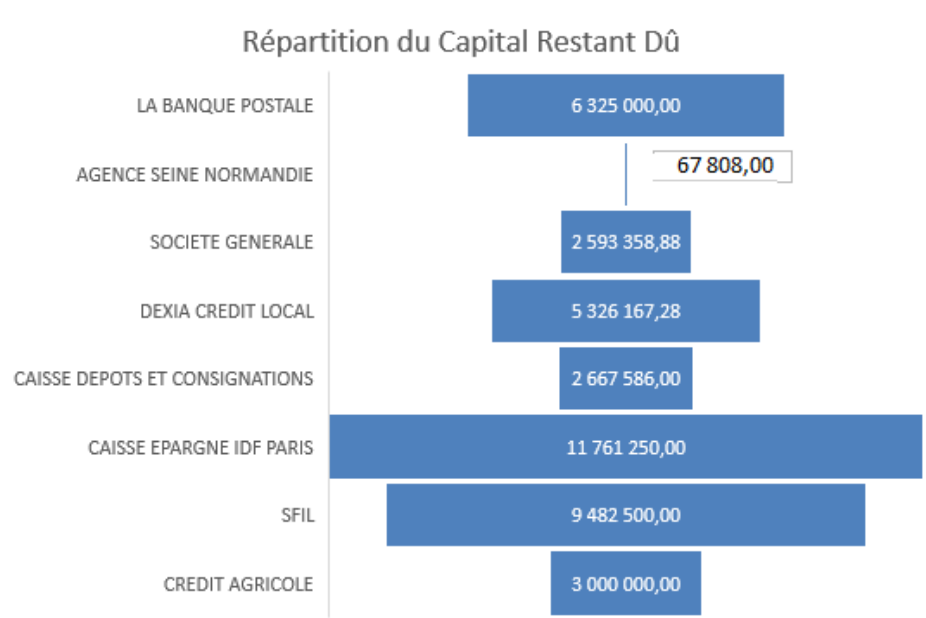
	CA 2016	Réalisé 2017 (au 05/02/18)
Recettes réelles de fonctionnement	177 195 044.55	160 888 629.77
Dépenses réelles de fonctionnement	170 604 687.46	144 394 684.30
Epargne brute	6 590 357.09	16 493 945.47
Remboursement du capital de la dette	2 243 727.12	2 304 831.79
Epargne nette	4 346 629.97	14 189 113.68

D. Synthèse de la dette au 31/12/2017

La structure de la dette du territoire est répartie pour 50% en taux variable et 50% en taux fixe, comprenant un unique prêt à barrière simple de catégorie Gissler 1B. Le dernier emprunt souscrit en fin d'année 2017 auprès du Crédit Agricole est en taux fixe pour 3 M€.

Les différents retours de compétences réalisés au cours de l'exercice 2017 vont avoir une incidence positive sur le capital restant dû, dès que l'ensemble des prêts concernés sera transféré aux communes, par le biais de transferts de contrats bancaires.

Ci-dessous une présentation du capital restant dû par banque permettant de connaître la répartition de la dette sur les différents organismes pour un total de 41 223 670 €.



La capacité de désendettement de l'établissement si elle maintenait l'ensemble des emprunts en son sein serait de 2,71 années.

E. Gestion de la trésorerie pour 2018

La gestion de la trésorerie est désormais reprise par la direction des Finances. Cela permettra de mieux anticiper les besoins de trésorerie sur l'ensemble des budgets en cours d'exercice.

Néanmoins, afin de sécuriser le traitement des factures et d'améliorer les délais de paiement de l'établissement, il sera réfléchi à la mise en place d'une ligne de trésorerie.

III. LES PRINCIPALES ORIENTATIONS SUR LES COMPETENCES POUR L'EXERCICE 2018

L'EPT Paris Terres d'Envol a consacré les années 2016 et 2017 à clarifier son socle de compétences.

Ainsi des délibérations ont pu être prises par le conseil de territoire en novembre et en décembre 2017 qui précisent les champs d'intervention possibles de notre intercommunalité en coordination étroite avec les communes. Ce travail d'ajustement entre les missions des communes et de l'EPT va se poursuivre en 2018, avec la double volonté d'être complémentaires et plus efficaces dans l'action publique territoriale.

Il paraît d'ores et déjà possible à travers ce rapport d'orientation budgétaire de déterminer quelques axes forts de l'EPT et de proposer des actions concrètes.

A. Le développement économique, l'emploi, la formation, l'insertion

Sur le territoire de Paris Terres d'Envol, cette thématique est fondamentale car elle permettra d'exploiter le formidable potentiel existant avec la présence sur notre sol de grands groupes et de grandes entreprises autour de deux aéroports internationaux. Les opportunités qui se profilent (gares de la SGP, JOP 2024, actions de renouvellement urbain) renforcent la nécessité d'être très actifs sur ces thématiques.

La participation aux principaux salons professionnels permettra de promouvoir l'action économique dans les différentes activités proposées sur notre territoire auprès des entreprises françaises et étrangères. Par ailleurs, des actions seront menées pour permettre aux jeunes créateurs de projets et d'entreprises d'être accompagnés et suivis dans leur processus de création au cours de rencontre avec les agents installés sur les sites de Sevran, Tremblay, Villepinte et Drancy, Dugny, Le Bourget.

Les actions d'insertion et d'accès à l'emploi envers les jeunes seront au cœur des travaux 2018 avec la mise en place de clause d'insertion sur le territoire, la poursuite de la bourse au permis de conduire, le développement de la boîte à outil « Tag'Emploi » ou d'un outil de même type qui permet de mettre en relation les entreprises du territoire et les jeunes en recherche d'emploi, enfin la formation à l'anglais permettant un accès aux offres d'emplois dans les zones aéroportuaires.

B. L'aménagement du territoire, les transports et le développement durable.

2018 est l'année où sera conduit le travail sur le PLUI en liaison étroite avec l'ensemble des communes.

L'élaboration du plan local de déplacement (PLD) sera poursuivie en 2018, de même que le soutien aux lignes de bus permettant aux habitants de bénéficier de transports entre leurs villes d'hébergement et leurs lieux de travail.

L'appui concerté entre les EPT à la réalisation par la SGP des différentes nouvelles lignes de métro irriguant les territoires, et particulièrement celui de Paris Terres d'Envol (lignes 16 et 17), sera maintenu pour garantir une desserte à moyen terme qui serve au désenclavement des populations et favorise également la mobilité sur les différents bassins d'emploi.

En matière de développement durable le PCAET sera un objectif fort ainsi que la poursuite de la mise en œuvre du projet du vallon du Sausset.

C. La politique de la ville et l'habitat

Les projets de rénovation urbaine se poursuivent sur les grands quartiers présents lors du budget 2017 à savoir Aulnay/Sevran-Beaudottes. Les premières études environnementales et de faisabilité financière pour Le Blanc-Mesnil et les études afférentes aux logements de Drancy seront proposées au budget 2018 après avoir mis en place des conventions préalables avec les villes. Les études pour la création de la maison des projets du parc de la Noue sera également proposée.

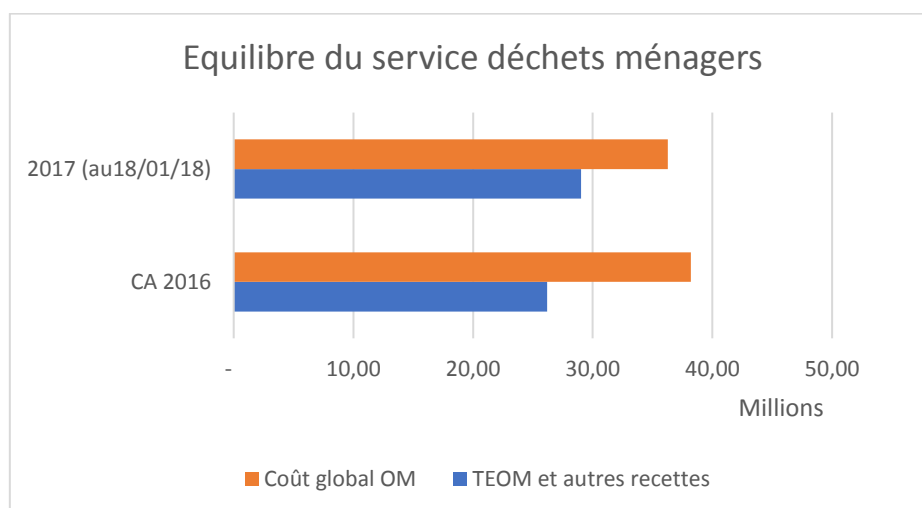
Par ailleurs, la poursuite du dispositif « Précarité énergétique et habitat insalubre » (PIG) se poursuit avec un développement lié à la communication qui a généré l'intérêt des habitants pour ce projet, avec une participation de l'ANAH et de l'Etat sur les frais d'ingénierie. Le suivi animation du dispositif « Sevran habitat privé » sera proposé au budget 2018 et couvert par 81% de subventions.

La programmation des contrats de ville sera poursuivie en 2018 avec l'ajout des conseils citoyens et la phase 2 du portrait social des grands quartiers. Des manifestations de promotion du sport seront proposées sur le thème des JOP 2024.

D. Les déchets ménagers et les réseaux.

Les déchets ménagers et assimilés maintiennent leur trajectoire avec la mise en place au cours du 1^{er} semestre 2018 d'un nouveau marché de ramassage et traitement des ordures ménagères sur le secteur Drancy-Dugny-Le Bourget.

Une étude réalisée avec une assistance extérieure permettra de définir les possibilités d'instaurer une TEOM unifiée sur le territoire. Cependant le graphique ci-dessous reprenant les charges et recettes de ce service démontre que ce service n'est pas pleinement équilibré.



D'autre part, le projet de construction d'une déchetterie sur la commune de Drancy pourrait démarrer au cours de l'année 2018 si les études préalables et les fouilles éventuelles permettent l'installation du chantier.

Lors du conseil de territoire du 13 novembre 2017, l'assemblée a décidé de reprendre la compétence réseaux de chaleur qui était portée par le SEAPFA pour les 3 communes de Sevrans, du Blanc-Mesnil et Tremblay-en-France. Cette compétence sera intégrée dans un budget annexe au cours de l'exercice 2018 afin de prendre le temps nécessaire à la création de budget, au calcul de coûts de transfert de compétence entre les collectivités impliquées.

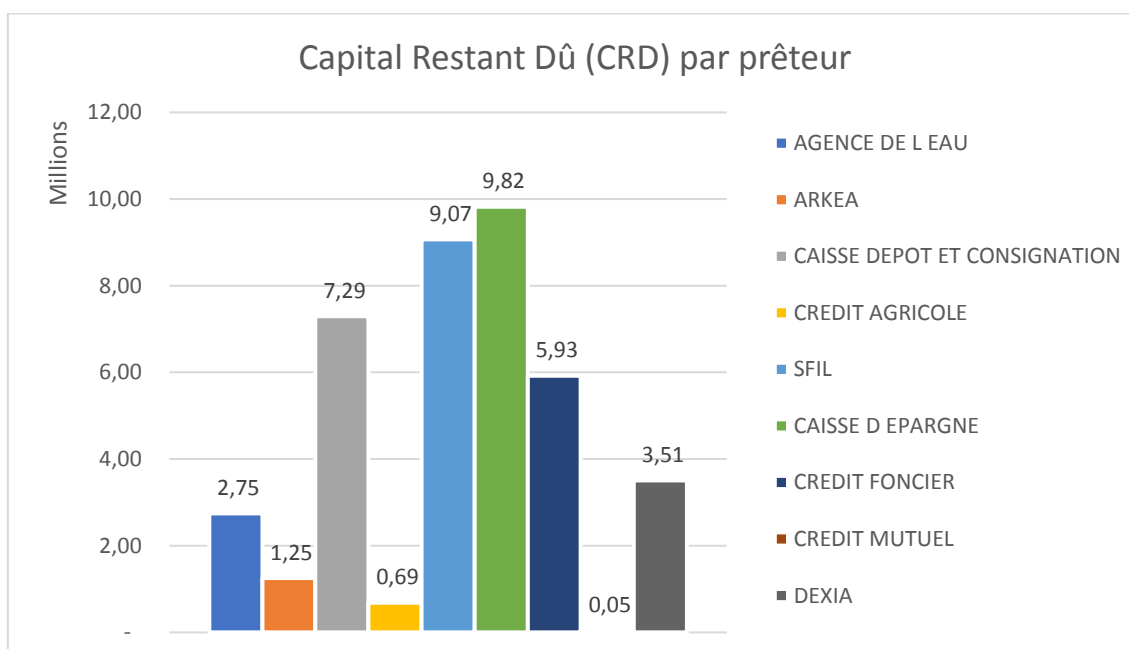
IV. Le budget annexe assainissement

Ce budget annexe poursuivra son montage par commune selon la volonté des élus. Comme pour les réseaux eaux pluviales, les réseaux d'assainissement seront réalisés selon le rythme des voiries prévues par les communes et selon l'urgence nécessaire à certaines constructions ou rénovations. Les services techniques des villes et de l'EPT se concerteront sur les travaux prévus afin de travailler en bonne harmonie.

L'ensemble des prestations de réseaux d'eau pluviales seront poursuivies au cours de l'exercice et viendront s'ajouter les nouveaux travaux selon l'ordre de priorité que les villes donneront sur leurs travaux de voirie ou constructions.

Ce budget a souscrit au cours de l'exercice 2017 un emprunt de 6 M€ en taux variable pour permettre de prendre en charge les différents travaux d'entretien de réseaux et travaux neufs.

La dette de ce budget est composée de 104 emprunts répartis par ville, comportant 12 prêts à taux variable, le reste étant à taux fixe. Ci-dessous, vous trouverez la répartition du capital restant dû par prêteur sur ce budget :



Les réalisations 2017 permettent de noter une évolution des réalisations sur les 2 premières années du transfert de compétences :

En fonctionnement :

	CA 2016	BP 2017	Réalisé 2017 (au 06/02/18)
Recettes d'exploitation	13781571.79	12 394 163.00	12 308 077.42
Dépenses d'exploitation	8 651 995.10	12 394 163.00	9 072 712.51
Dont intérêts de la dette	1 680 090.05	1 206 638.00	1 156 227.08

En investissement :

	CA 2016	BP 2017	Réalisé 2017 (au 06/02/18)
Recettes d'investissement	12 406 807.25	15 837 653.00	13 991 551.24
Dépenses d'investissement	15 774 346.68	15 837 653.00	14 511 341.25
Dont capital de la dette	2 458 583.77	2 748 943.00	2 583 211.54

La masse salariale de ce budget est portée par le budget principal et remboursée en fin d'année afin de porter le coût réel de fonctionnement de ce service à la population estimé pour les 35 agents transférés au 1 juillet 2017 sur 5 villes à 738 523.58 €, pour l'ensemble du budget 2017 à 2 116 255 € pour 44 postes au total.

V. Le budget annexe de la régie d'eau potable de Tremblay

Si l'eau brute est un bien commun gratuit, la distribution d'eau potable jusqu'au consommateur a un coût, de même que la collecte et le traitement des eaux usées. La régie ne peut financer ses dépenses (travaux, fonctionnement, remboursement d'emprunt, frais de personnel, etc.) qu'avec les seules recettes provenant de ses 4530 abonnés.

La problématique, voire le paradoxe, de tous les services publics d'eau et d'assainissement consiste à maintenir un prix raisonnable et juste de l'eau dans un contexte de baisse des consommations d'eau et d'augmentation des charges fixes et des coûts de service, et cela, tout en voulant maintenir des efforts de modernisation des réseaux et des équipements.

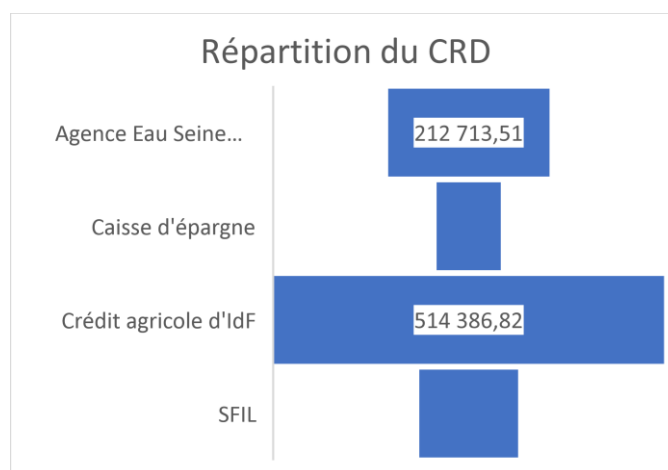
L'évolution des réalisations du budget régie d'eau potable de Tremblay sur les deux années passées se situent comme suit pour le fonctionnement :

	CA 2016	BP 2017	2017 (CA estimé)
Recettes d'exploitation	1 639 976,18	1 437 550.00	1 618 598.04
Dépenses d'exploitation	878 806,59	1 437 550.00	1 469 735.63
Dont intérêts de la dette	63 862,78	33 766.68	37 193.12

Pour l'investissement

	CA 2016	BP 2017	2017 (CA estimé)
Recettes d'investissement	339 836.46	299 643.32	1 033 940.46
Dépenses d'investissement	257 263.00	299 643.32	367 576.64
Dont capital de la dette	172 856.48	178 143.24	178 143.24

La dette de ce budget composée uniquement de prêts à taux fixe, clos l'exercice avec un capital restant dû de 941 910.86 € dont voici la répartition par prêteur :



Le projet de budget primitif 2018 de la régie des eaux traduit les priorités et les divers projets, à savoir : maintenir, voire améliorer la qualité de service aux usagers, préserver la ressource en eau avec la poursuite de la mise en œuvre du périmètre de protection du forage, développer la solidarité envers les plus démunis à travers notre collaboration dans le cadre du Fond Solidarité Eau, préserver et renouveler le patrimoine, enfin, porter une attention soutenue à l'amélioration du rendement.

Ce budget 2018 s'inscrit donc dans cette recherche d'amélioration continue mais aussi de gestion rigoureuse dans le cadre d'augmentation incompressible de charges.

1. La section de fonctionnement

Les dépenses

Parmi les dépenses de gestion importantes et indispensables dont le coût est stable ou à la hausse notons :

- L'achat d'eau à VEOLIA pour le secteur du Vieux-Pays et les interconnexions de la régie en cas de nécessité, dont la prévision est difficile à évaluer de façon précise en raison des aléas liés aux évènements sur le réseau ou climatiques, l'augmentation des consommations liée à l'urbanisation du Vieux Pays.
- L'entretien du réseau et des installations (fuites, remplacement de compteurs, campagnes de recherches de fuites, remise en état de bouches à clef...), la relève des compteurs
- Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées.

Les recettes

La vente d'eau aux abonnés représente la principale recette pour assurer les augmentations de coût de fonctionnement du service.

Cette augmentation responsable devrait nous permettre d'honorer nos engagements contractuels, de poursuivre nos actions en faveur de la qualité de service et de préserver notre patrimoine.

Les consommations d'eau, sur lesquelles sont basées 90 % des recettes de la régie se réduisent régulièrement. Ce phénomène est structurel et global à l'échelle nationale voire européenne. Les recettes du service de l'eau, assises sur les volumes consommés, donc variables, financent des charges fixes qui représentent environ 80 % du budget de fonctionnement total (personnel, entretien, ...).

La rémunération pour l'encaissement des taxes locales, départementales et interdépartementales d'assainissement, ainsi que les redevances pollution et modernisation pour l'Agence de l'eau représentent les autres recettes de la Régie.

2. La section d'investissement

Les dépenses

Des actions devront être poursuivies dont le renouvellement du parc des compteurs d'eau de 15 ans et plus, à un rythme de 300 unités environ. Ces renouvellements favorisent la performance du rendement de réseau et donc par voie de conséquence la tarification appliquée en bout de chaîne. Ces remplacements sont primordiaux pour conserver une bonne précision dans la facturation et les volumes vendus.

Les recettes

La surtaxe communale reversée à la régie est destinée à financer des travaux d'investissement.

VI. Le budget annexe eau potable du Blanc-Mesnil

Les travaux sur les réseaux d'eau potable du Blanc Mesnil seront soumis aux disponibilités de ce budget déficitaire en 2016. Les amortissements n'ayant pu être réalisés pleinement en 2017 pour un montant de 1 021 989 € devront être intégrés en 2018 impactant les dépenses de fonctionnement.

Afin de résorber ce déficit une participation du budget principal sera proposée afin de ne pas augmenter démesurément le tarif d'eau potable de l'utilisateur, actuellement à 0.20 €/m³, selon les termes de la M4.

L'évolution des réalisations du budget régie d'eau potable de Blanc Mesnil sur les deux années passées se situent comme suit pour le fonctionnement :

	CA 2016	BP 2017	2017 (au 06/02/18)
Recettes d'exploitation	844 162.01	558 600.00	484 941,26
Dépenses d'exploitation	1 177 992.38	558 600.00	477 572.29
Dont intérêts de la dette	46 829.65	40 594.00	34 566,43

Pour l'investissement

	CA 2016	BP 2017	2017 (au 06/02/18)
Recettes d'investissement	2 489 030.03	912 330.00	2 331 357.48
Dépenses d'investissement	271 331.04	912 330.00	139 885,05
Dont capital de la dette	138 335.06	138 400.00	138 335,05

La dette de ce budget est composée de 5 prêts dont 3 avances de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, un seul prêt est en taux variable et représente 49% de la dette. Le capital restant dû global est de 1 948 868.76 €. Ci-dessous, la représentation des différents prêteurs sur ce budget.

